



Une caméra embarquée dans sa voiture : un dispositif prisé par les Français

Très populaire à l'étranger, la caméra embarquée dans sa voiture pour filmer la route et les éventuels incidents est de plus en plus adoptée par les Français. Un cabinet de courtier en assurances propose jusqu'à 30% de réduction aux automobilistes équipés.

La caméra embarquée dans sa voiture pour filmer la route et les éventuels incidents est en vogue en Russie et en Asie. Elle est obligatoire à Las Vegas dans les taxis et véhicules de transports publics. En France, le produit séduit de plus en plus d'utilisateurs. 30.000 automobilistes se sont équipés de ce système et une nouvelle initiative pourrait doper le marché.

Pour la première fois, un cabinet de courtier, BA assurances, propose jusqu'à 30% de réduction sur leur contrat d'assurance aux automobilistes qui ont fait acquisition de ce dispositif. Le signe que l'usager de la route qui délègue bourse pour acheter une caméra est présumé «bon conducteur». «On est convaincu que la pose de cet appareil a des effets vertueux sur la conduite. On est filmé, donc, on roule correctement», explique Florent Cautela, associé de BA Assurances.

Recours aux caméras

Pour RoadEyes, le premier constructeur en France de ce type d'outil, à l'origine de ce partenariat, la caméra est indispensable à la conduite. Les images capturées sont destinées à être une aide pour le conducteur. Une fois mise en place, la vidéo s'actionne dès que le véhicule est en marche et filme ce qui se passe sur la route. En cas d'imprévu lors du trajet - une collision ou un freinage brutal par exemple - les clichés précédant le choc et lui succédant sont capturés durant 30 secondes à chaque fois et sont sécurisés.

À ces informations visuelles s'ajoutent des données de géolocalisation et d'heure, des précisions sur la vitesse et sur la conduite adoptée (décélération, accélération brutales...) via un logiciel et un capteur gyroscopique. Le son dans l'habitacle est par ailleurs optionnel.

En pouvant fournir un éclairage utile sur les circonstances d'un accident, ce dispositif marche clairement dans les pas de la boîte noire qui pourrait un jour équiper systématiquement les voitures en France. Un projet abordé cette année par le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) mais encore à l'étude dans le cadre d'une réflexion menée au niveau européen.

Faire éclater la vérité

Dans la plupart des cas, ce sont des particuliers qui, aujourd'hui, ont recours à ces caméras. C'est le cas d'André Cohen qui s'en félicite. *«Un camion avait dévié de sa trajectoire et avait arraché mon rétroviseur en me percutant. Le conducteur, qui ne voulait pas au début admettre sa faute, a fini par la reconnaître quand je lui ai indiqué que j'avais la vidéo de l'accident»*, raconte-t-il. *«Des professionnels de la route comme les taxis utilisent aussi des appareils, mais plus performants, car permettant de filmer aussi l'habitacle. En cas de litige avec un client, les images sont là»*, explique le responsable de RoadEyes, Boris Brault.

Une fois la mémoire pleine, les images sont systématiquement écrasées. Toutefois, le conducteur peut sauvegarder une séquence sur la route par le biais d'une carte-mémoire de 4h dont il basculera les images sur un ordinateur. *«En cas de contestation par exemple concernant un feu rouge grillé, l'automobiliste a intérêt à conserver ces images. Devant la justice, la preuve est libre»*, rappelle Me Rémy Josseaume.

L'automobiliste peut aussi se servir de la vidéo pour filmer, par exemple, un délit de fuite. Il forcera alors la mise en route de la caméra en actionnant un bouton «urgent». *«Tout ce qui peut faire éclater la vérité est bon à prendre, car dans ce genre d'affaire on manque souvent d'éléments de preuve»*, explique pour sa part Me Matthieu Lesage.

Utiles devant les tribunaux, ces clichés ne le sont guère pour l'instant devant les assureurs. *«Nous avons réussi à obtenir une offre commerciale avec une baisse tarifaire sur les contrats, le signe que certains ouvrent la porte à ce dispositif qui a un impact positif sur le comportement des automobilistes. Mais les assureurs sont en général réticents à utiliser les images pour des raisons purement financières. Leur exploitation entraînerait un surcoût de travail et donc de charge»*, estime Florent Cautela.

Du côté des assureurs, on rétorque pour l'heure que le contrat amiable et le travail des experts sont suffisants pour établir les responsabilités. Mais si le produit se généralise, les automobilistes pourraient finir par imposer de nouvelles pratiques...